#### Rémunération

# EXPRESS

## Fiche Technique N° 38 PRIME DE PRÉSENCE

Date de création : 23/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 13/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 3 -2 ; page 14 Validé ☑ En diffusion ☑

### **RAISON D'ETRE**

La prime de présence a pour objectif de contribuer à une réduction de l'absentéisme non prévisible qui pénalise le bon fonctionnement de l'entreprise.

#### PERSONNEL CONCERNE

La prime de présence concerne l'ensemble des salariés à l'exception des salariés relevant d'un décompte du temps de travail sur la base d'un forfait annuel en jours.

#### MONTANT ET PRINCIPE DE LA PRIME

PRIME PRESENCE	Montant de la prime versée		
Aucune absence * au cours du mois civil	30,00 €		
1ère absence * au cours du mois civil	15,00 €		
2 <sup>éme</sup> absence * au cours du mois civil	7,50 €		
A compter de la 3ème absence * au cours du mois civil	0,00€		
Absences >= 1 mois	0,00€		
Hospitalisation < 1 mois	30,00 €		
Hospitalisation >= 1 mois	0,00€		
Salariés à temps partiel (temps de travail ≥ à un mi-temps)	100% de la prime de présence		
Salariés à temps partiel (temps de travail < à un mi-temps)	50% de la prime de présence		
Salariés entrants ou sortants en cours de mois	Montant proratisé en jours ouvrés travaillés du mois		

\*Est qualifiée d'« absence », toutes les absences à l'exception des absences pour congés payés, événements familiaux, jours fériés chômés, jours RTT, jours pris dans le cadre du Compte Epargne Temps, jour de formation professionnelle continue, période d'absence pour accident du travail, repos compensateur pour heures supplémentaires, absences autorisées non payées.

En cas d'absence supérieure à 30 jours, le calcul de la prime de présence attribuée au titre du mois pendant lequel le salarié reprend le travail sera calculée prorata temporis.

#### MODALITES DE VERSEMENT

La prime est versée mensuellement à terme échu.

## Rémunération

## Fiche Technique N° 38 PRIME DE PRÉSENCE



Date de création : 23/03/06 Statut : Visa RPS/BPO/Juridique

Date de mise à jour : 13/05/2006

Accord sur les Rémunérations DHL Express

Chapitre 3 -2; page 14

Validé ☑

En diffusion ☑

## **CONVERGENCE**

## Financement de la prime de présence

Société	Date Effet	Prime initiale Mensuelle		Prime Présence	Versement en CISM
Ex DANZAS	01/07/06	Prime d'assiduité 670,00 € / 12 mois 55,83 €		30,00 €	25,83 €
EX ARCATIME	01/07/06	Prime Assiduité 35,00 €		30,00 €	5,00€
Ex TIERCELIN	01/07/06	Prime Assiduité 30,00 €		30,00 €	0,00€
Ex DEE	01/07/06	Prime de Vacances (8,03 * 30/ 12) 20.08€		30,00 €	0,00€
Ex DHL international Ex DEE	01/07/06	Salariés non Cadres des SCC et CS Salariés Maîtrises et H.Maîtrises	0.00 € 0.00 €	30,00 € 30,00 €	0.00 € 0.00 €
Ex DHL International	01/01/08	Pour les autres salariés	0.00 €	30,00 €	0.00€

Les anciennes « primes de présence » financent la nouvelle prime à hauteur de 30€. Si le montant des anciennes primes est supérieur à celui de la nouvelle prime, le reliquat est versé au CISM du salarié. Si le montant des anciennes primes est inférieur au montant de la nouvelle prime de présence, l'Entreprise prendra à sa charge le complément nécessaire.

## **ILLUSTRATION**

Salarié		ois avril		
salarie entré	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		
le 25 avril				
16 23 dv111	Le montant de la prime sera de 30 € / 20 jours	ouvrés du mois * 4 jours ouvrés travaillés = 6,00 €		
		ois avril		
Salarié à Temps Partiel à (45%)		15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		
		SDFWWWSDWWWSD		
		era de 30,00€ * 50% = <b>15,00</b> €	w = Travail	
Salarié à Temps Partiel (45%) En maladie (M)		ois avril	F = Férie	
		15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	M = Maladie	
		SDFWWSDWWSD		
		de 30,00€ * 50% * 25% = <b>3,75€</b>		
		ois avril		
Salarié à Temps Complet	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30			
1 Absence non autorisée	S D W W W W S D W W W W M S D F W W W W S D W W W W S D			
	Le montant de la prime si Mois avril	era de 30,00€ * 50% = <b>15,00 €</b> Mois de	Mai	
-	17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30			
Salarié à Temps Complet	F W W M M M M M M M M M M M M M M		17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 W W S S D W W W F W S D W W	
Absence maladie (M) en continu	Le montant de la prime sera de 30,00€ * 50%			
	' '	Le montant de la prime sera de 30,00€ *100%		
	soit <b>15,00€</b> versée sur paie de Mai	soit 30,00 € sur paie de Juin		
	Mois avril	Mois de Mai		
Absence maladie (M) en continu	17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30		17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	
		M M M M M M M M M M M M M M M M M M M	M   M   M   M   M   M   M   M   M   M	
	Le montant de la prime sera de 30,00€ * 50%			
	soit <b>15,00€</b> versée sur paie de Mai	Montant de la Prime <b>0</b>	€ sur paie de Juin	